



Coup de chaud à la DEVE:

On ne peut pas être au four et au jardin!

La DEVE nous a présenté les **mesures de préventions fortes chaleurs** lors de la Formation Spécialisée- Santé, Sécurité et Conditions de Travail de mai. Difficile de prétendre à « un dialogue social apaisé » sans concertation avec les agents : **la proposition** de la direction **n'a reçu aucun avis favorable**.

La CGT n'observe aucune avancée. Balayées en 2024 (JOP obligent), les mesures de prévention présentées sont recyclées de 2023, et font l'impasse sur **les préconisations de la CGT** - comme la **mise en place garantie de la journée continue de 6h** dès le niveau d'alerte 2 (jaune) lorsque les températures élevées perdurent plusieurs jours, pour les métiers physiques.

Dans les cimetières, les Agents d'Accueil et de Surveillance, eux, ne bénéficient d'aucun aménagement du temps de travail. Là où la nécessité de la continuité de service semble indiscutable, la possibilité d'une réduction du temps de travail aux heures les plus chaudes de la journée n'est pas évoquée.

Plus généralement à la DEVE, les locaux sociaux ne sont pas des îlots de fraîcheur, n'en déplaise à la direction!

Plein d'assurance, son directeur adjoint s'est même félicité du succès du déclenchement anticipé des mesures sur le niveau d'alerte 3 (orange) en 2023.

Nous avons toutefois rappelé que lors d'un épisode caniculaire en septembre 2023, avec des températures avoisinant les 34°C à l'ombre et des prévisions similaires sur 9 jours, c'est seulement **grâce** à l'interpellation de **la CGT**, le mardi 5 septembre, **que les aménagements d'horaires nécessaires ont été gagnés**. Pour rappel, la Direction esti-

mais que le seuil des températures nocturnes « permettait au corps de récupérer », négligeant les disparités de logement des agents.

Le Bureau de Prévention des Risques Professionnels a finalement activé le plan canicule 48h plus tard.

Nous sommes convaincus que les seules mesures qui valent sont celles basées sur la réalité vécue par les agents. La direction qui se prétend l'incarnation du "bon sens" et "bienveillante" est pourtant aux abonnés absents depuis le début de ce mois de juin et ses épisodes de fortes chaleurs. Elle n'a prévu aucune application des mesures anticipées d'aménagement du temps de travail.

La direction, qui se prétend l'incarnation du « bon sens » et « bienveillante », est pourtant aux abonnés absents depuis le début de ce mois de juin et ses épisodes de forte chaleur. Elle n'a prévu aucune application des mesures anticipées d'aménagement du temps de travail.

« Arrêt du boulot quand il fait trop chaud ! »

- Lancée en juillet 2023, cette campagne de la CGT revendique **l'arrêt de travail dès 28°C** pour les travaux physiques, et 30°C pour les travaux sédentaires.

- La CGT se fonde sur les préconisations de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), quant aux seuils de températures au-delà desquels la santé des travailleurs est en danger.

- A ce jour, ce seuil de 28°C reconnu uniquement pour le corps des bûcherons élagueurs (intra-muros), hors cycle d'été où la journée continue est déjà mise en place : ensemble, gagnons son extension à l'ensemble des agents de la DEVE !



La CGT revendique un protocole d'anticipation clair sur les mesures d'aménagement du temps de travail que permet le niveau d'alerte 3, particulièrement pour les métiers physiques, dès que les températures atteignent les 28°C.

La qualité de l'air bien souvent détériorée en période de forte chaleur devrait être un facteur déterminant pour adapter les mesures de prévention aux travaux physiques en extérieur.

D'ici une commission climat renvoyée à 2026, en cas de difficultés, **nous encourageons les collègues de la DEVE à se saisir des outils de signalement à leur disposition et en interpellant la CGT EVSPC.**

Le 2 mai 2025, la CGT EVSPC adressait à Madame Anne

Hidalgo, Maire de Paris, un préavis de grève, avec demande d'audience, pour la journée du 12 juin.

Lors de l'audience préalable, la CGT a fait entendre ses revendications en matière de **revalorisation des salaires**, notamment par le biais de **l'évolution de carrière**, de **l'augmentation de l'IFSE** (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise) et bien sûr de **l'augmentation du point d'indice**.

Nous aurons prochainement besoin de faire preuve d'**unité** pour défendre et faire entendre nos revendications.

Pour cela nous invitons l'ensemble des agentes et agents de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement à participer à une **assemblée générale au mois de septembre 2025**.

Aux côtés des agent.e.s, la CGT revendique :

- La reconnaissance des seuils de 28°C pour les travaux physiques et de 30°C pour les travaux sédentaires ;
- La mise en place d'un protocole d'anticipation du niveau 3 dès le niveau 2 quand ces seuils sont atteints et un aménagement du temps de travail adapté à chaque service pour limiter le temps d'activité aux heures les plus chaudes ;
- L'intégration de la qualité de l'air comme facteur aggravant, en cas de fortes chaleurs, pour les travaux en extérieur ;
- La diminution du temps de travail et la reconnaissance de la pénibilité, pour tous les métiers, par le niveau de sujétion ;
- L'augmentation de l'IFSE ;
- La création d'un emploi fonctionnel terminant à l'indice brut 690 pour l'ensemble des adjoints techniques ;

Au national :

- Le dégel et la revalorisation du point d'indice à 6 euros ;
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique
- L'abrogation de la réforme des retraites !
- La retraite à 60 ans !

Paris, le 16 juin 2025

Syndicat **CGT EVSPC** 3, rue du Château d'Eau 75010 Paris

Site : <https://evspc.cgtilledeparis.fr/> mail : cgtevspc@paris.fr Tel : 01 44 52 77 10. Bureau 212